



Revalorisation de la grille de salaire : Il n'y a pas pire sourds que ceux qui ne veulent pas entendre !

La CPPNI du 20 juin devait voir s'ouvrir une négociation sur des mesures salariales pour répondre à l'emballement de l'inflation en 2022.

Elle s'est résumée pour les employeurs à une longue litanie de bonnes raisons pour ne pas augmenter les salaires. Une prime sous conditions de revenus, liée à une hypothétique loi à venir, pour faire patienter une partie du personnel et rien pour les autres si ce n'est une vague promesse pour la fin d'année.

Bref rien de sérieux !

L'interfédérale FNME CGT, CFE Énergies, FCE CFDT et FO Energie et Mines retournera voir les employeurs le 28 juin pour exiger d'être enfin entendue !

La revalorisation de la grille de salaire reste la seule mesure pérenne susceptible de répondre aux baisses massives du pouvoir d'achat des salariés des IEG. Les primes ne régleront rien.

Les fédérations syndicales FNME CGT, CFE Énergies, FCE CFDT et FO Energie et Mines appellent l'ensemble des personnels, dans toutes les entreprises des IEG, de tous les collèges à se mobiliser fortement de nouveau le 28 juin 2022*.

Paris, le 22 juin 2022

** L'interfédérale invite les premiers responsables au niveau de chaque entreprise, et de chaque entité de travail à se concerter pour définir des modalités d'information et/ou de mobilisation du personnel de leur périmètre dans le cadre des préavis de grèves déjà déposés*